

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
976^{ème} RÉUNION

29 JANVIER 2021
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CMLXXVI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 976^{ème} réunion tenue le 29 janvier 2021, sur les lignes directrices de l'UA sur les élections en Afrique dans le contexte de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19) et autres urgences sanitaires publiques.

Le Conseil de paix et de sécurité,

Prenant note de l'allocution d'ouverture faite par le Représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'UA et le Président du CPS pour le mois de janvier 2021, S.E. l'Ambassadeur Baye Mactar Diop, ainsi que les communications faites par le Directeur du Département des Affaires politiques de l'UA, Dr Khabele Matlosa, au nom du Commissaire aux Affaires politiques de l'UA, S.E. l'Ambassadeur Minata Samate Cessouma et par le Dr Wessam Mankoula au nom des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies de l'Afrique (CDC-Afrique);

Conscient de la détermination de l'UA à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et des peuples, d'approfondir et de consolider la démocratie, la bonne gouvernance et l'État de droit, conformément au préambule et aux articles 3 et 4 de l'Acte constitutif de l'UA, ainsi que les dispositions de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ;

Reconnaissant la contribution significative d'élections crédibles, libres et justes à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la stabilité politique, ainsi qu'à la promotion, à l'approfondissement et à la consolidation de la démocratie dans les États membres, dans le contexte général de la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 et de la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique, ainsi que du thème de l'UA pour l'année 2020 "Faire taire les armes: créer des conditions propices au développement de l'Afrique";

Profondément préoccupé par l'impact socio-économique, politique et humanitaire sans précédent de la COVID-19, y compris les défis constitutionnels et de légitimité potentiels, ainsi que les contraintes financières auxquelles sont confrontés les États membres et **conscient** de la plus grande importance de sauver des vies, ainsi que de la nécessité de redoubler d'efforts pour combattre et vaincre efficacement la pandémie ;

Rappelant toutes ses décisions antérieures sur les élections en Afrique, en particulier, le communiqué [PSC/PR/COMM. (CMXXXV)] adopté lors de sa 935^{ème} réunion tenue le 9 juillet 2020, ainsi que toutes ses décisions sur la pandémie de COVID-19, en particulier les communiqués [PSC/PR/COMM.(CMXXVIII)] et [PSC/PR/COMM.(CMXXIV)], adoptées, respectivement, lors de ses 928^{ème} et 924^{ème} réunions tenues le 27 mai 2020 et le 12 mai 2020 ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Félicite** tous les États membres qui ont tenu avec succès leurs élections dans un contexte complexe de la pandémie de COVID-19 sans précédent ;

2. **Réitère** que la décision de procéder ou non à l'organisation d'élections dans ce contexte de la COVID-19 et dans toute autre situation d'urgence de santé publique reste une prérogative souveraine et un droit inaliénable des États membres et, à cet égard, **souligne** l'importance pour les États membres de toujours assurer que ces décisions cruciales soient prises dans le cadre de processus consultatifs, transparents et consensuels, impliquant toutes les parties prenantes concernées, en vue de préserver et de promouvoir la paix et la stabilité dans leurs pays;
3. **Réitère également l'importance cruciale** pour les États membres qui décident de procéder à l'organisation d'élections, conformément à leurs calendriers électoraux nationaux, de créer les conditions propices nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité de la population contre la COVID-19, conformément aux protocoles de sauvegarde publiés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les CDC Afrique, ainsi que pour préserver les avancées et maintenir l'élan actuel dans la lutte contre la pandémie et d'autres urgences de santé publique;
4. **Se félicite** des lignes directrices de l'UA sur les élections en Afrique dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et d'autres urgences de santé publique; **félicite** la Commission de l'UA pour l'élaboration ces lignes directrices et **demande** aux États membres d'apporter leurs contributions en vue d'enrichir davantage ce document sur la base de leurs expériences nationales, avant qu'elles ne soient soumises au Comité des représentants permanents, dans les meilleurs délais possibles;
5. **Félicite également** la Commission de l'UA d'avoir continué d'apporter un soutien au renforcement des capacités techniques aux Organes nationaux de gestion des élections (OGE) des États membres, en vue d'assurer le succès de l'organisation d'élections démocratiques crédibles sur tout le continent africain et, à cet égard;
6. **Encourage** les OGE nationaux à se familiariser avec ces lignes directrices, une fois adoptées, et à élaborer des politiques appropriées pour orienter l'organisation d'élections crédibles dans leurs pays, en particulier dans le contexte des urgences de santé publique; **encourage également** toutes les institutions gouvernementales, les partis politiques, les organisations de la société civile, les médias, les observateurs électoraux et le reste de la communauté internationale concernés à se familiariser et à vulgariser ces lignes directrices;
7. **Réitère également l'importance** pour les États Membres de redoubler d'efforts et de mobiliser toutes les ressources nécessaires à l'organisation réussie des élections, en vue de réduire la dépendance à l'égard du soutien extérieur et de promouvoir l'appropriation nationale de leurs processus électoraux;
8. **Félicite**, une fois encore, tous les États membres pour les efforts déployés dans la lutte contre la COVID-19, en particulier les États membres qui ont introduit des programmes de tests de masse dans leurs efforts pour combattre et vaincre la pandémie de COVID-19; et **encourage** les autres États membres à envisager également des tests de masse et à continuer de faire rapport avec précision sur la situation de la pandémie de COVID-19 dans leurs pays;

9. **Félicite également** les Africa-CDC pour tous les efforts déployés dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, y compris la fourniture d'une assistance technique aux États membres et le déploiement de travailleurs de la santé dans les États membres, ainsi que pour aider les États membres dans le processus d'acquisition du vaccin contre la COVID-19; **souligne** la nécessité urgente pour l'Afrique de redoubler d'efforts et d'investir davantage de ressources dans les efforts visant à développer son propre vaccin contre la COVID-19;
10. **Demande** aux CDC-Afrique de continuer de fournir des communications régulières au Conseil sur les progrès, les tendances et les défis dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 sur le continent ; et
11. **Décide** de rester activement saisi de la question.